



# PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Municipalité de Saint-Sébastien

<b>Version</b> <b>9.2</b>	<b>Loi</b> <b>S-2.4</b>	<b>Révision</b> <b>Mars. 2026</b>	<b>Statut</b> <b>OFFICIEL public</b>
------------------------------	----------------------------	--------------------------------------	---

MISE À JOUR DE CONFORMITÉ v9.2 — Ce plan a été révisé pour assurer la pleine conformité avec la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (RLRQ, c. S-2.4), en vigueur depuis le 28 mai 2024. Les articles 7, 14, 17, 19, 21, 25, 26 et 96 ont été intégrés. La référence à l'ancienne loi S-2.3 a été remplacée.

Responsable : Laurie Verreault, DG/CM-SC	Maire : Jean Vasseur
Date d'adoption : 7 avril 2026	N° résolution : 2026-04-56



---

## Table des matières

PARTIE I.....	4
CADRE GÉNÉRAL ET ORGANISATION.....	4
1. MESSAGE DU MAIRE.....	4
2. OBJECTIFS DU PLAN.....	5
3. PORTÉE ET CHAMP D'APPLICATION.....	5
4. BASE LÉGALE ET VERSION DU PLAN.....	6
5. PORTRAIT DES RISQUES ET CLIENTÈLES VULNÉRABLES.....	7
6. ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC).....	8
PARTIE II.....	9
ALERTE, MOBILISATION ET COMMUNICATIONS.....	9
7. PERSONNES AUTORISÉES À DÉCLENCHER L'ALERTE.....	9
8. CENTRE DE COORDINATION DES MESURES D'URGENCE (COU).....	9
9. SCHÉMA D'ALERTE ET NIVEAUX D'ACTIVATION.....	9
10. PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION.....	10
11. MOYENS DE COMMUNICATION POUR L'ALERTE.....	12
<b>12. LISTES DE MOBILISATION COMPLÈTES.....</b>	<b>12</b>
PARTIE III.....	13
MOYENS DE SECOURS ET INTERVENTIONS.....	13
13. MOYENS DE SECOURS MINIMAUX.....	13
14. FICHES D'INTERVENTION.....	13
15. SOUTIEN AUX PERSONNES SINISTRÉES.....	15
16. INFORMATION ET COMMUNICATION D'URGENCE.....	15
<b>16.2 Messages types par niveau d'alerte.....</b>	<b>16</b>
17. SERVICES ESSENTIELS ET PLAN DE RÉTABLISSEMENT.....	17
PARTIE IV.....	18
ENTENTES INTERMUNICIPALES ET PROFESSIONNELLES.....	18
PARTIE V.....	23
MAINTIEN ET AMÉLIORATION DU PLAN.....	23
<b>19. FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE — PROGRAMME ANNUEL.....</b>	<b>23</b>
<b>19.1 Formation OMSC (tous les membres).....</b>	<b>23</b>
<b>19.2 Formation spécialisée par fonction.....</b>	<b>23</b>
<b>19.3 Formation personnel municipal.....</b>	<b>23</b>
<b>19.4 Formation services externes.....</b>	<b>23</b>
20. CALENDRIER D'EXERCICES PLURIANNUEL — 3 ANS.....	24



---

21. MISE À JOUR, RÉVISION ET SUIVI .....	24
22. PROCÉDURE POST-SINISTRE.....	25
23. ARCHIVAGE ET GESTION DES DOCUMENTS .....	25
PAGE D'ADOPTION.....	27
FICHE 1 — INONDATION .....	29
FICHE 2 — CONDITIONS HIVERNALES EXTRÊMES .....	30
FICHE 3 — CHALEUR EXTRÊME .....	31
FICHE 4 — PANNE DE COURANT .....	32
FICHE 5 — INCENDIE À LA MAISON.....	33
FICHE 6 — ACCIDENT — MATIÈRES DANGEREUSES.....	34
FICHE 7 — TORNADE.....	35
FICHE 8 — TREMBLEMENT DE TERRE (SÉISME).....	36
FICHE 9 — GLISSEMENT DE TERRAIN .....	37
FICHE 10 — FEU DE FORÊT .....	38
FICHE 11 — ORAGE ET FOUDRE .....	39
FICHE 12 — VENTS VIOLENTS — OURAGAN — TEMPÊTE POST-TROPICALE.....	40
FICHE 13 — ONDE DE TEMPÊTE — DÉFERLEMENT DE VAGUES .....	41
FICHE 14 — CONTAMINATION OU PÉNURIE D'EAU POTABLE.....	42
FICHE 15 — RUPTURE DE BARRAGE.....	43
FICHE 16 — INCIDENT RADIOLOGIQUE OU NUCLÉAIRE.....	44
FICHE 17 — URGENCE À L'ÉTRANGER.....	45
FICHE 18 — TROUSSE D'URGENCE ET PLAN FAMILIAL D'URGENCE.....	46



---

## PARTIE I

### CADRE GÉNÉRAL ET ORGANISATION

#### 1. MESSAGE DU MAIRE

Chers résidents,

Il m'est agréable de présenter ce plan municipal de sécurité civile révisé et complété, préparé par notre municipalité en conformité avec la Loi sur la sécurité civile.

Ce plan a deux préoccupations fondamentales :

- Favoriser la réflexion portant sur la façon de s'organiser en prévision d'un sinistre et ainsi développer une culture de sécurité civile au sein de notre municipalité.
- Déterminer les méthodes de fonctionnement qui peuvent être facilement adaptées à notre municipalité et qui tiennent compte tant des différents genres de sinistres possibles que des ressources municipales dont nous disposons.

Ce plan est désormais conçu en conformité avec la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (RLRQ, c. S-2.4, en vigueur depuis le 28 mai 2024) et le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux, lequel est réputé avoir été pris en vertu du paragraphe 1° de l'article 10 de la Loi S-2.4 (art. 96 de la Loi). La référence à l'ancienne loi S-2.3 est désormais caduque.

J'invite les personnes qui ont un rôle à jouer dans notre organisation municipale de sécurité civile à se familiariser avec les tâches et les responsabilités qui leur sont confiées et à participer activement aux formations et exercices.

**Jean Vasseur, Maire**

Municipalité de Saint-Sébastien



---

## 2. OBJECTIFS DU PLAN

Les objectifs du plan municipal de sécurité civile sont :

- D'identifier les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire.
- D'éliminer certaines menaces ou tout au moins en réduire les effets en favorisant la mise sur pied de mesures préventives.
- De mettre en place les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres afin d'aider notre municipalité à réagir promptement.
- De prévoir et de planifier le recours à des ressources extérieures lors d'un sinistre.
- D'assurer la continuité des services essentiels et la résilience post-sinistre.
- D'informer rapidement et clairement la population en cas de sinistre.
- De former régulièrement notre personnel municipal et nos partenaires.

## 3. PORTÉE ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent Plan municipal de sécurité civile (PMSC) s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Sébastien, à toutes les directions et services municipaux ainsi qu'aux partenaires identifiés au plan.

Ce plan couvre :

- Les sinistres majeurs réels ou imminents, peu importe leur cause
- Les procédures d'alerte et de mobilisation
- Les moyens de secours minimaux à maintenir en vigueur
- Les sinistres naturels (inondation, tempête)
- Les accidents technologiques (fuite matière dangereuse)
- Les situations sanitaires d'envergure
- La perte de services essentiels prolongée (électricité, eau, communications)



---

## 4. BASE LÉGALE ET VERSION DU PLAN

Élément	Détail
Version du plan	Version 9.2 — Révision et mise en conformité — Février 2026
Date d'adoption	[À COMPLÉTER — DATE DE LA RÉOLUTION DU CONSEIL]
Date d'entrée en vigueur	[À COMPLÉTER — MÊME DATE QUE L'ADOPTION]
Loi applicable	RLRQ, c. S-2.4 — Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres
Règlement applicable	Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux (réputé pris en vertu de l'art. 10 de la Loi S-2.4)
Responsable des mises à jour	Laurie Verreault, Directrice générale / Coordinatrice municipale de SC
Fréquence de révision	30 septembre 2026 (annuelle)   Révision complète : 2028-2029
Transmission MSP	Obligatoire de remettre une copie sur demande officielle du MSP
Population municipale	Une copie du document doit être disponible pour consultation

**⚠ IMPORTANT : Ce plan ne devient officiel qu'après adoption par résolution du conseil municipal.**



## 5. PORTRAIT DES RISQUES ET CLIENTÈLES VULNÉRABLES

### 5.1 Risques identifiés

Type d'aléa	Description	Probabilité	Impact potentiel
Inondation / Crue soudaine	Hausse rapide du niveau d'eau, risque surtout au printemps	Basse-Moyenne	Élevé
Incendies majeurs	Feux de grande ampleur affectant bâtiments, forêts	Moyenne	Élevé
Fuites de matières dangereuses	Libération substances toxiques (accident routier), gaz naturel	Moyenne	Très élevé
Pannes électriques prolongées	Interruption service électricité	Moyenne	Élevé
Vents violents	Rafales causant dommages bâtiments	Moyenne-Élevée	Moyen
Tempêtes hivernales	Accumulation neige, verglas	Élevée (saisonniers)	Moyen-Élevé
Autres aléas	Nécessitant intervention services de base	Variable	Variable

### 5.2 Clientèles vulnérables

Clientèle	Proportion estimée
Personnes âgées (65 ans+)	17 %
Personnes handicapées / mobilité réduite	1%
Enfants (0-15 ans)	28 %
Personnes vivant seules	26 %
Personnes dépendantes d'équipement médical électrique	0%
Travailleurs saisonniers	2 %

Clientèle	Mesures particulières
Personnes âgées (75 ans et +)	Registre confidentiel, évacuation assistée prioritaire
Personnes à mobilité réduite	Transport adapté (autobus scolaires), visite porte-à-porte
Personnes seules sans réseau	Surveillance proactive lors d'alertes ORANGE/ROUGE
Enfants non accompagnés	Protocole de réunification familiale au centre d'hébergement
Personnes avec besoins médicaux	Coordination CLSC, liste médicaments fournie

NOTE : Un registre confidentiel est maintenu par la CM-SC. Consulter l'Annexe 2.



## 6. ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)

### 6.1 Membres de l'OMSC

#	Nom et Titre	Fonction principale	Responsabilités clés	Substitut
1	Jean Vasseur, Maire	Leadership stratégique	Prise décisions stratégiques — Porte-parole officiel	Francis Lamarre
2	Laurie Verreault, DG/CM-SC	Coordination générale	Activation OMSC — Gestion CCMU — Coordination missions	Josée Rochette
3	Josée Rochette, Adjointe	Substitut CM-SC	Gestion CCMU — Coordination missions	Laurie Verreault
4	Jonathan Dufour, Conseiller	Coord. Mission 1 (Secours)	Coordination secours — Évacuation — Liaison SSI	Francis Lamarre
5	François Thibodeau, Conseiller	Coord. Mission 2 (Infrastructure)	Sécurisation voirie — Rétablissement services	Charles Krans
6	Lyne Morin, Conseillère	Coord. Mission 3 (Hébergement)	Centre d'urgence — Services sinistrés	Evelyne Boulenaz
7	Evelyne Boulenaz, Conseillère	Substitut Mission 3	Support hébergement	Lyne Morin
8	Charles Krans, Conseiller	Substitut Mission 2	Support infrastructure	François Thibodeau

### 6.2 Responsables terrain par mission

Nom	Mission terrain	Responsabilité clé	Substitut
Patrick Sauriol	Mission 1 (SSI)	Incendie et sauvetage sur le terrain	Adjoint au directeur
Yanick Danplaise	Mission 2	Protection et restauration infrastructure	Charles Krans
Michel Morin	Mission 3	Ouverture centre aide et maintien sanitaire	Evelyne Boulenaz
Josée Rochette	Communication	Préparer communiqués — Communications — Centre de presse	Laurie Verreault
Réal St-Denis	Substitut Communication	Aide à la préparation des communications	Josée Rochette



## PARTIE II

### ALERTE, MOBILISATION ET COMMUNICATIONS

#### 7. PERSONNES AUTORISÉES À DÉCLENCHER L'ALERTE

#	Personne	Titre	Autorité	Contact (24/7)	Substitut
1	Jean Vasseur	Maire	Niveaux ORANGE / ROUGE		Francis Lamarre
2	Francis Lamarre	Maire suppléant	Niveaux ORANGE / ROUGE		Laurie Verreault
3	Laurie Verreault	CM-SC / DG	Niveaux JAUNE / ORANGE / ROUGE		Josée Rochette
4	Josée Rochette	Substitut CM-SC	Niveaux JAUNE / ORANGE / ROUGE		Laurie Verreault

#### 8. CENTRE DE COORDINATION DES MESURES D'URGENCE (COU)

##### 8.1 Localisation principale

<b>Adresse principale</b>	Hôtel de ville — 176, rue Dussault, Saint-Sébastien, J0J 2C0
---------------------------	--

<b>CCMU de relève</b>	Centre communautaire — même adresse
-----------------------	-------------------------------------

##### 8.2 Équipements du COU

- Systèmes de communication (téléphone, radio, internet fibre Lumii 100 Mbps)
- Cartes du territoire, listes de ressources, formulaires opérationnels
- Accès à la plateforme CITAM/CAUCA pour alertes de masse
- Génératrice de secours (100 kW) en cas de panne de courant
- Accès confidentiel au registre des personnes vulnérables (Annexe 2)

#### 9. SCHÉMA D'ALERTE ET NIVEAUX D'ACTIVATION

<b>VERT</b>	Situation normale. Veille de routine. Aucune mobilisation.
<b>JAUNE</b>	Alerte météo inondation 24-48 h, accidents potentiels, situations à surveiller. Mobilisation partielle possible.
<b>ORANGE</b>	Sinistre confirmé affectant 1 à 2 secteurs, évacuation de 10 à 50 personnes. Mobilisation OMSC.
<b>ROUGE</b>	Sinistre majeur multi-secteurs, évacuation de 50 personnes et plus. Activation totale.



## 10. PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION

Cette procédure définit la chaîne de commandement et les délais de réponse pour assurer une mobilisation rapide du Centre de Coordination des Mesures d'Urgence (CCMU/COU).

### T0 — RÉCEPTION DU SIGNALEMENT

Responsable : Premier intervenant / Réceptionniste

- Action : Noter les informations critiques sur le Formulaire d'Urgence (Annexe 2 F-01).
- Données requises : Nature du sinistre, adresse exacte, nombre de victimes potentielles, dangers secondaires (feu, gaz, fils électriques).

Lors de tout sinistre survenu ou imminent, la CM-SC doit aviser le Ministère la Sécurité publique (COG MSP — 1-866-776-8345) dès l'activation du plan. Cet avis est distinct de l'alerte à la population et constitue une obligation légale.

### PHASE 1 — ÉVALUATION ET ESCALADE (T+0 à T+10 min)

Temps	Étape	Responsable	Actions clés
0-5 min	Validation	Intervenant terrain ou témoin	Confirmer l'authenticité et la gravité de l'incident
5-10 min	Alerte CM-SC	Réceptionniste	Contacteur Laurie Verreault (). Si injoignable : passer directement à l'étape suivante.
10 min	Décision politique	CM-SC	Appel au Maire (). Objectif : déterminer le niveau d'activation (JAUNE, ORANGE, ROUGE).

Note : En cas d'impossibilité de joindre le Maire après 2 tentatives, le CM-SC est autorisé à décréter le niveau ORANGE unilatéralement.

### PHASE 2 — MOBILISATION TACTIQUE (T+10 à T+20 min)

Méthode : Appels simultanés ou diffusion via plateforme d'alerte de masse.

Le CM-SC contacte simultanément :

- Opérations (Mission 1) : Jonathan Dufour —
- Logistique (Mission 2) : François Thibodeau —
- Services Sociaux (Mission 3) : Lyne Morin —
- Communications : Josée Rochette —

Protocole de réponse : Chaque coordonnateur de mission doit répondre par SMS : « Reçu - [Niveau] - En route - ETA [Heure] ».



---

## PHASE 3 — ALERTE PUBLIQUE ET DÉPLOIEMENT (T+20 à T+30 min)

### A. Alerte à la population (si Niveau ORANGE ou ROUGE)

- Rédaction : Responsable des communications (modèle préapprouvé — voir Section 16).
- Validation : Duo Maire / CM-SC (validation express < 5 min).
- Canal priorité 1 : Système d'alerte automatisé (SMS / Appels).
- Canal priorité 2 : Médias sociaux et site web municipal.
- Canal priorité 3 : Radio locale Boom 104.1 et messagerie vocale de la mairie.

### B. Rapport au CCMU

- T+25 min : Arrivée des chefs au centre de coordination.
- T+30 min : Séance de breffage initiale (SITREP) de 10 minutes dirigée par le CM-SC.
- T+40 min : Début officiel des opérations coordonnées et journal de bord.



---

## 11. MOYENS DE COMMUNICATION POUR L'ALERTE

Ordre	Moyen	Utilisation	Fiabilité	Responsable du test
1	Téléphone (appels directs)	Appels directs	99 %	CM-SC
2	SMS	Messages texte	95 %	Chef Communication
3	Courriel	Communication officielle	90 %	Chef Communication
4	CITAM / CAUCA	Plateforme gestion de crise	<b>80%</b>	Chef Communication
5	Radio Boom 104.1	Diffusion publique	98 %	Communication
6	Facebook municipal	Médias sociaux	92 %	Communication
7	Site web municipal	Bannière rouge d'urgence	97 %	Chef Communication
8	Messagerie téléphonique	Boîte vocale d'urgence	99 %	Chef Communication

## 12. LISTES DE MOBILISATION COMPLÈTES

- 12.1 Centre de coordination — Voir Annexe 1, Section 1.1
- 12.2 Mission 1 — Service incendie — Voir Annexe 1, Section 1.2
- 12.3 Mission 2 — Travaux publics — Voir Annexe 1, Section 1.3
- 12.4 Mission 3 — Hébergement — Voir Annexe 1, Section 1.4
- 12.5 Mission Communication — Voir Annexe 1, Section 1.5

## PARTIE III

### MOYENS DE SECOURS ET INTERVENTIONS

#### 13. MOYENS DE SECOURS MINIMAUX

##### 13.1 Mission 1 — Secours aux personnes

- Service incendie : SSI Saint-Sébastien (effectif et véhicules — voir Annexe 9)
- Équipement : Appareils respiratoires, Trousses premiers soins, Défibrillateurs (3)
- Sécurité : Cônes, Ruban barricade, Génératrices, Éclairage d'urgence
- Évacuation : Points de rassemblement identifiés, Transports disponibles (autobus — voir Annexe 1)

##### 13.2 Mission 2 — Infrastructure

- Machinerie : Tracteur-pelle (1), tracteur souffleuse (1), pickup (1)
- Équipement : Pompes submersibles (2), génératrices portables (2 × 6 kW)
- Dégagement : Débris, barrières, signalisation
- Personnel : Équipes 24/7 (rotation)

##### 13.3 Mission 3 — Hébergement

- Centres : Centre communautaire (300 personnes — principal), Église (250 personnes), Pavillon Loisirs (50 personnes), Centre La Cache du Lac Venise (150 personnes — relève)
- Équipement : Matelas (10), lits de camp, couvertures
- Services : Eau potable, aliments non-périssables, trousse santé
- Soutien : Croix-Rouge, CLSC, services psychosociaux

#### 14. FICHES D'INTERVENTION

##### FICHE 1 — INCENDIE MAJEUR

Étape	Actions
Seuil de déclenchement	Incendie détruit ou menace résidences multiples
Avant l'arrivée	Signalement 911, évaluation, mobilisation services
À l'arrivée	Périmètre sécurité 100 m, évaluation risques, évacuation 200 m
Secours	Premiers soins brûlés / inhalation fumée, transport ambulance
Biens	Arrosage bâtiments adjacents, contact Hydro-Québec / Énergir
Suivi	Centre hébergement (si 10+ personnes), soutien psychosocial
Fin d'alerte	Feu maîtrisé + refroidi, routes rétablies, sinistrés hébergés



## FICHE 2 — CRUE SOUDAINE / INONDATION

Élément	Action / Description
Seuil de déclenchement	Évacuation de 10 personnes ou plus OU eau de plusieurs centimètres dans les résidences
Anticipation	Alerte météo, dégel rapide au printemps
À l'arrivée de crue	Mesure des niveaux, évaluation des secteurs, ordres d'évacuation
Secours	Évacuation par routes secondaires, transport par autobus, sauvetage aquatique
Biens	Accès aux routes barricadé, inspection électrique, décontamination
Rétablissement	Attente de la décroissance, nettoyage des zones, centre d'hébergement (50+ personnes)
Fin d'alerte	Niveaux d'eau revenus à la normale, routes réouvertes, eau potable restaurée

## FICHE 3 — FUITE DE MATIÈRE DANGEREUSE

Élément	Description
Seuil de déclenchement	Évacuation de 50+ personnes OU danger immédiat pour la santé
À signalement	Contact SQ + SSI + équipe HAZMAT MRC
Évaluation	Périmètre 500-1 000 m, vents dominants, personnes exposées
Évacuation	Ordonnée, flux contrôlé, point de rassemblement au vent
Confinement	Équipes HAZMAT, experts MELCCFP, décontamination
Soutien	Centre d'hébergement, suivi santé CLSC, soutien psychosocial
Fin d'alerte	Matière confinée, zone décontaminée, bilan de santé établi

## FICHE 4 — ÉVACUATION GÉNÉRALE

Élément	Description
Définition	Évacuation massive (100+ personnes)
Ordonnance	Maire + CM-SC, ordre écrit, communication immédiate
Points de rassemblement	Centre communautaire, Pavillon loisirs, Église
Transport	Autobus municipal, contrats privés (voir Annexe 1)
Personnes vulnérables	Registre Annexe 2, transports spécialisés
Hébergement	Centres communautaire (300 personnes)
Fin évacuation	Danger éliminé, inspection domiciles, autorisation retour

---

## 15. SOUTIEN AUX PERSONNES SINISTRÉES

### 15.1 Avant l'urgence

- Identification des centres d'hébergement
- Ententes avec partenaires (alimentation, habillement)
- Formation des responsables de gestion et d'accueil
- Registre des personnes vulnérables avec consentement
- Stocks d'eau et de vivres d'urgence

### 15.2 Pendant l'urgence

- Ouverture des centres d'accueil (20-30 min)
- Accueil, inscription, enregistrement des sinistrés
- Distribution repas, vêtements, articles d'hygiène
- Services de santé et premiers soins
- Support psychosocial immédiat
- Liaison avec les familles

### 15.3 Après l'urgence

- Évaluation des besoins prolongés
- Aide financière (programmes gouvernementaux)
- Soutien psychosocial prolongé
- Nettoyage et fermeture des centres
- Réintégration progressive (J+1, J+3, J+7, J+14, J+30)

### 15.4 Services spécialisés

Clientèle	Services prévus
Nourrissons	Lait maternisé, couches, équipement
Diabétiques / Allergies	Alimentation spéciale
Personnes handicapées	Accès adapté, services spécifiques
Animaux de compagnie	Zone séparée, refuge — animaux non admis dans les centres
Psychosocial	Trauma, choc post-traumatique, soutien familial

## 16. INFORMATION ET COMMUNICATION D'URGENCE

### 16.1 Mission Communication — Rôles

Rôle	Titulaire
Chef — Rassemble infos, crée messages	Josée Rochette
Vérification — Valide avant diffusion	Laurie Verreault
Porte-parole officiel	Jean Vasseur (Maire)
Médias sociaux / Web	Jean Vasseur (Maire)



## 16.2 Messages types par niveau d'alerte

Les gabarits ci-dessous s'appliquent uniformément à tous les canaux de diffusion et sont harmonisés avec les niveaux définis à la Section 9.

### Niveau VERT (Normal) :

"Aucune alerte. Situation normale. Fiche informative pour la population"

### Niveau JAUNE (Pré-alerte) :

"PRÉ-ALERTE : Possibilité de [type urgence] pour [date]. Nous suivons la situation."

### Niveau ORANGE (Alerte) :

"ALERTE ORANGE : [Type urgence] en cours à [secteur]. Consigne : [ÉVACUEZ / CONFINEZ-VOUS]. Hébergement : [lieu]. Hotline : [numéro]."

### Niveau ROUGE (Urgence majeure) :

"ALERTE ROUGE — SITUATION MAJEURE. Évacuation ordonnée : [secteur]. Routes fermées : [liste]. Hébergement : [lieux]. 911 pour urgences."

### Fin d'alerte :

"FIN DE L'ALERTE : Situation stabilisée. Secteurs réouverts : [liste]. Services restaurés : [eau / électricité]. Soutien : [ressources]."

## 16.3 Canaux de communication

- Système d'alerte téléphonique CAUCA / CITAM (SMS / appels)
- Facebook municipal (post épinglé)
- Site web municipal (bannière rouge)
- Radio Boom 104.1 FM
- Messagerie téléphonique municipale
- Centre de presse (si situation prolongée)

## 16.4 Mises à jour

- Toutes les 30 minutes ou lors de changements majeurs
- Format : Même version sur tous les canaux
- Transmission aux Missions 1, 2, 3 pour communication terrain

## 17. SERVICES ESSENTIELS ET PLAN DE RÉTABLISSEMENT

### 17.1 Plan de rétablissement progressif

Phase	Délai	Actions principales
Phase 1 — Stabilisation	0-24 h	Route 133 : point de passage alternatif — Eau : évaluation réservoirs — Électricité : contact Hydro-Québec — Gaz naturel : contact Énergir — Communications : test radio municipale
Phase 2 — Rétablissement partiel	24-72 h	Routes : nettoyage débris, ouverture progressive — Eau : test qualité, notification si nécessaire — Électricité : restauration secteurs critiques (CCMU, hébergement)
Phase 3 — Normalisation	72 h — 1 semaine	Retour à la normale progressif par secteur — Réparation infrastructures critiques — Inspection domiciles avant réoccupation
Phase 4 — Restauration complète	1-4 semaines	Rétablissement complet des services — Réparations mineures — Début des demandes d'aide gouvernementale

### 17.2 Infrastructures critiques — Priorités

Infrastructure	Localisation	Dommage probable	Délai rétablissement	Responsable
Route 133	Accès principal	Blocage 2-7 jours	3-7 jours	Mission 2
Réseau eau	Usine traitement	Contamination	1-3 jours	DG
Électricité	Distribution locale	Panne 12-48 h	12-48 h	Hydro-Québec
Route 227	Accès alternatif	Débris	1-3 jours	Mission 2

### 17.3 Ententes partenaires (à signer)

- Hydro-Québec : Localisation pôles critiques, procédure intervention
- Énergir : Isolement gaz, procédure intervention
- MELCCFP : Contamination, intervention environnementale
- Transports Québec : Routes principales
- Croix-Rouge : Appui logistique

## PARTIE IV

### ENTENTES INTERMUNICIPALES ET PROFESSIONNELLES

#### 18. ENTENTES INTERMUNICIPALES ET PROFESSIONNELLES

La Municipalité de Saint-Sébastien reconnaît l'importance des partenariats intermunicipaux et professionnels pour assurer une réponse efficace et coordonnée lors de sinistres majeurs. La présente section consolide l'ensemble des ententes formelles et informelles, et établit un cadre clair pour leur activation, leur suivi et leur renouvellement.

##### 18.1 Protocole d'entraide intermunicipale

Ce protocole encadre le prêt mutuel de ressources humaines et matérielles entre municipalités membres de la MRC Haut-Richelieu lors d'un sinistre réel ou imminent.

Section	Détails
Parties signataires	Municipalité de Saint-Sébastien, Municipalité de Henryville, Municipalité de Venise-en-Québec, Municipalité de Saint-Alexandre, Municipalité de Notre Dame, Municipalité de Pike River, Municipalité de Sabrevois
Objet	Prêt mutuel d'équipements (machinerie lourde, génératrices, pompes) et de personnel lors d'un sinistre réel ou imminent
Autorisation	La demande d'aide doit être faite par le Maire, la Direction générale ou le CMU
Priorité	L'organisme sollicité n'est tenu de fournir l'aide que si ses propres besoins essentiels sont comblés
Responsabilité	L'organisme requérant est responsable des dommages causés à l'équipement prêté (sauf usure normale)
Statut 2026	Résolution de chaque conseil municipal Voir cahier des ententes

##### 18.1.1 Inventaire des ressources partagées entre municipalités

Municipalité	Équipements clés disponibles	Contact urgence (24/7)
Saint-Sébastien	Partager ses ressources humaines, matérielles et techniques disponibles	450-346-4205
Henryville	Partager ses ressources humaines, matérielles et techniques disponibles	450-346-4106
Venise-en-Québec	Partager ses ressources humaines, matérielles et techniques disponibles	450-346-4260
Saint-Alexandre	Partager ses ressources humaines, matérielles et techniques disponibles	450-346-6641



Municipalité	Équipements clés disponibles	Contact urgence (24/7)
Sabrevois	Partager ses ressources humaines, matérielles et techniques disponibles	
Notre Dame	Partager ses ressources humaines, matérielles et techniques disponibles	
Pike River	Partager ses ressources humaines, matérielles et techniques disponibles	

### 18.1.2 Procédure de réquisition intermunicipale

- Étape 1 — Vérification : S'assurer que les ressources municipales propres sont insuffisantes.
- Étape 2 — Autorisation : Le Maire ou le CM-SC autorise la demande formelle.
- Étape 3 — Contact : Appel direct au responsable de la municipalité ciblée (numéros en Annexe 4).
- Étape 4 — Documentation : Compléter le Formulaire de réquisition d'équipement (F-10 / Annexe 4).
- Étape 5 — Déploiement : Coordination du transport et de la remise des équipements.
- Étape 6 — Retour : Inspection contradictoire à la restitution et documentation des dommages éventuels.

### 18.1.3 Points juridiques et financiers

- Assurances : L'organisme requérant doit s'assurer contre le vol, le feu et le vandalisme pour les biens prêtés.
- Résolution : Pour être valide, cette entente doit être entérinée par une résolution du conseil de chaque municipalité participante.
- Facturation : Les parties doivent convenir à l'avance si le prêt est gratuit (réciprocité) ou si les coûts d'opération sont facturés.
- Prochaine révision de l'entente : 30 septembre 2026 (annuelle).

## 18.2 Ententes avec partenaires institutionnels

Ces ententes formalisent les relations avec les organismes gouvernementaux et parapublics impliqués dans la gestion des urgences.

Partenaire	Objet de l'entente	Statut	Contact / Téléphone	Révision
Hydro-Québec	Localisation pôles critiques, procédure d'intervention prioritaire, rétablissement secteurs sensibles	Obligations légales en vigueur	1-800-790-2424	Annuelle
Gaz Énergir	Protocole d'isolement gaz, procédure d'intervention, liste des conduites critiques	Obligations légales en vigueur	1-800-361-8003	Annuelle
MELCCFP	Contamination, intervention environnementale, équipes HAZMAT	En vigueur	Région Montérégie	Triennale
Transports Québec	Routes principales (133, 227), fermetures, signalisation, déneigement	En vigueur	511 / District Montérégie	Annuelle



Partenaire	Objet de l'entente	Statut	Contact / Téléphone	Révision
Croix-Rouge Canadienne	Appui logistique, hébergement, alimentation 72h initiales	En vigueur	1-800-363-7305	Annuelle
CISSS Montérégie-Ouest	Coordination urgences civiles, soutien psychosocial, CLSC	En vigueur	450-635-4779 p.3072	Annuelle
MRC Haut-Richelieu	Coordination régionale SC, accès ressources régionales	En vigueur	450-346-3636	Annuelle
MSP Québec (COG)	Déclaration sinistre majeur, aide financière post-sinistre	Obligatoire (loi)	1-866-776-1264 / 1-866-776-8345	S.O.

### 18.3 Ententes avec partenaires professionnels et privés

Ces ententes couvrent les fournisseurs privés et professionnels dont les services sont requis lors d'un sinistre.

Partenaire	Type de service	Contact	Conditions	Statut
Autobus Courchesne	Évacuation sinistrés (autobus scolaires)		Tarif à négocier — disponibilité 24h préavis	À formaliser
Autobus Ménard	Évacuation sinistrés (autobus scolaires)		Tarif à négocier — disponibilité 24h préavis	À formaliser
Autobus Boulais	Évacuation sinistrés (autobus scolaires)		Tarif à négocier — disponibilité 24h préavis	À formaliser
Autobus Dolbec	Évacuation sinistrés (autobus scolaires)		Tarif à négocier — disponibilité 24h préavis	À formaliser
Excavation V. Bonneau	Excavation générale, fosses, drains		Réquisition d'urgence — facturation après sinistre	À formaliser
Excavations Daniel Bonneau	Infrastructures municipales, espace restreint		Réquisition d'urgence — facturation après sinistre	À formaliser
La Cache du Lac Venise	Centre d'hébergement de relève (150 pers.)		Tarif et disponibilité à confirmer 2026	À formaliser
Restaurant Le Petit Saint-Sébastien	Repas chauds pour OMSC et sinistrés	[À confirmer]	À négocier — commandes d'urgence	À formaliser
Ambulance Demers	Soutien urgences médicales		Service régional — aucune entente spéciale requise	En vigueur
Centre Antipoison du Québec	Intoxication / Chimique	1-800-463-5060	24/7 — service gratuit	En vigueur

## 18.4 Suivi et gestion des ententes

### 18.4.1 Registre des ententes

Le CM-SC tient à jour un registre centralisé de toutes les ententes. Ce registre inclut : la date de signature, la date d'expiration, les parties, les coordonnées du signataire, et les conditions de renouvellement.

#### Registre des résolutions intermunicipales — Protocole d'entraide 2026

Municipalité	Date résolution	N° résolution	Statut	Notes / Renouvellement
Venise-en-Québec	16 mars 2026	13754-03-16	☑ Reçue	Adoptée unanimement. Signataire : Magali Filocco, DG. Renouvellement : 30 sept. 2026
Henryville	—	—	⌚ En attente	à formaliser avant le 30 sept. 2026
Saint-Alexandre	—	—	⌚ En attente	à formaliser avant le 30 sept. 2026
Notre-Dame-de-Stanbridge	—	—	⌚ En attente	à formaliser avant le 30 sept. 2026
Pike River	—	—	⌚ En attente	à formaliser avant le 30 sept. 2026
Sabrevois	—	—	⌚ En attente	à formaliser avant le 30 sept. 2026

⚠ Les copies PDF des résolutions reçues doivent être classées dans le dossier partagé « Ententes\_intermunicipales\_2026 » et référencées à l'Annexe 4. Mettre à jour ce registre dès réception de chaque nouvelle résolution.

### 18.4.2 Calendrier de révision

Entente	Fréquence de révision	Responsable	Prochain échéancier
Protocole d'entraide intermunicipale	Annuelle	CM-SC + Maires	30 septembre 2026
Ententes partenaires institutionnels	Annuelle	CM-SC + DG	30 septembre 2026
Contrats fournisseurs privés	Annuelle ou à renouvellement	DG	30 septembre 2026
Révision globale des ententes	Tous les 3 ans	CM-SC + Comité SC	2028-2029

### 18.4.3 Activation des ententes en situation d'urgence



- 
- L'activation d'une entente doit être autorisée par le Maire ou le CM-SC.
  - Toute activation doit être documentée dans le journal des opérations (F-08).
  - Un rapport de fin de sinistre doit évaluer la performance des partenaires.
  - Les ententes peuvent être suspendues si un partenaire ne remplit pas ses obligations.

**⚠ NOTE : Les ententes identifiées comme « À formaliser » ou « À signer 2026 » doivent être finalisées avant le 30 septembre 2026 et entérinées par résolution du conseil municipal.**



## PARTIE V

### MAINTIEN ET AMÉLIORATION DU PLAN

#### 19. FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE — PROGRAMME ANNUEL

##### 19.1 Formation OMSC (tous les membres)

Formation obligatoire pour l'ensemble des 9 membres de l'OMSC, à planifier annuellement.

Formation	Fréquence / Détail
Introduction SC et rôles OMSC	Annuelle — Septembre, 3 h
Procédures d'alerte et mobilisation	Annuelle — Octobre, 2 h
Utilisation CAUCA / CITAM	Annuelle — Octobre, 1 h
Premiers soins (RCR/DEA)	Tous les 2 ans — Certification
Exercice de simulation complet	Annuel — Voir Section 20

##### 19.2 Formation spécialisée par fonction

Rôle	Formation spécifique
CM-SC (Laurie Verreault)	Gestion de crise, communication de crise, coordination MSP
Chef Mission 1 (Dufour)	Commandement SSI, METHANE, HAZMAT
Chef Mission 2 (Thibodeau)	Infrastructure d'urgence, réseau aqueduc, déneigement
Chef Mission 3 (Morin)	Gestion centres hébergement, personnes vulnérables
Communication (Rochette)	Relations médias, réseaux sociaux, messagerie de crise

##### 19.3 Formation personnel municipal

- Tous les employés (30 min) : Septembre-octobre
- Contenu : Rôle en urgence, points de rassemblement, confidentialité

##### 19.4 Formation services externes

- Partenaires (2 h) : Octobre
- Format : Table ronde à la mairie
- Contenu : Coordination, protocoles, communications

## 20. CALENDRIER D'EXERCICES PLURIANNUEL — 3 ANS

Année	Mois	Type	Scénario	Participants
ANNÉE 1 (2026)	Juin	Table-top	Panne de courant (2 h)	OMSC
ANNÉE 2 (2027)	Juin	Opérationnel	Évacuation (terrain, 50-100 pers)	OMSC + services
ANNÉE 2 (2027)	Automne	Opérationnel	Centre hébergement	Mission 3 + partenaires
ANNÉE 3 (2028)	Mai	Grandeur nature	Multirisque municipal	Tous acteurs

## 21. MISE À JOUR, RÉVISION ET SUIVI

### 21.1 Révision annuelle (30 septembre)

- Bottin ressources (numéros, changements emploi)
- Coordonnées OMSC (personnel, cellulaires)
- Vérification ententes (signatures valides ?)
- Test moyens communication (SMS, CITAM, Facebook, web)
- Vérification équipements (génératrices, lits, stocks)
- Révision fiches d'intervention
- Résolution conseil municipal
- Transmission MSP dans les 30 jours suivant adoption (art. 30 S-2.4)

### 21.2 Révision complète (tous les 3 ans)

Prochaine révision : 2028-2029 — Responsable : CM-SC — Durée : 3 à 4 mois

### 21.3 Processus d'approbation

#### Changements mineurs (bottin, coordonnées)

- Responsable : CM-SC
- Approbation : DG (Laurie Verreault)
- Délai : 15 jours

#### Changements majeurs (procédures, OMSC)

- Responsable : CM-SC + Comité SC
- Approbation : Résolution conseil municipal
- Délai : Avant le 30 septembre

## 22. PROCÉDURE POST-SINISTRE

Phase	Délai	Actions
Phase 1 — Réunion-bilan initiale	0-24 h	Participants : Chefs mission + CM-SC + Maire. Durée : 90 min. Documenter : ce qui a fonctionné, ce qui a échoué, problèmes, leçons.
Phase 2 — Rapport d'intervention officiel	1-2 semaines	Résumé événement, timeline heure-par-heure, ressources utilisées, personnes impactées, dommages évalués, photos/vidéos, archivage complet.
Phase 3 — Atelier révision complète	3-6 semaines	Journée complète. OMSC + services externes. Facilitation externe. Livrables : procès-verbal, 10 problèmes principaux, solutions proposées, plan d'action.
Phase 4 — Modifications au plan	Selon gravité	Modifications simples (bottin) : CM-SC + Maire. Modifications procédures : résolution conseil. Modifications fondamentales : consultation MSP.

Délai	Action requise
Immédiatement	Aviser le Ministre (COG MSP — 1-866-776-8345) — art. 14 S-2.4
Dès la fin	Débriefing OMSC, collecte des journaux de bord et factures
30 jours	Rapport préliminaire interne (CM-SC → Maire)
6 mois (max)	Rapport post-sinistre officiel au Ministre ET à la MRC Haut-Richelieu — art. 17 S-2.4
6 mois (max)	Rapport post-état d'urgence (si applicable) — publication sur site web — art. 26 S-2.4
3 mois post-EU	Rapport motivé des personnes ayant exercé des pouvoirs extraordinaires — art. 25 S-2.4

AJOUT CONFORMITÉ (art. 21 S-2.4) — AVIS D'ÉTAT D'URGENCE : Lors de toute déclaration ou renouvellement d'état d'urgence local, un avis doit être donné PROMPTEMENT au ministre de la Sécurité publique ET à la MRC Haut-Richelieu, en plus de la diffusion à la population. Cet avis est distinct de l'alerte publique.

## 23. ARCHIVAGE ET GESTION DES DOCUMENTS

### 23.1 Documents à conserver permanemment

#### Format papier :

- Original signé : Bureau CM-SC
- Copie plastifiée : CCMU principal
- Copie plastifiée : CCMU relève
- Copie : Chaque chef de mission

#### Format numérique :

- Serveur municipal sécurisé (backup externe, cryptage)



---

## 23.2 Documents post-sinistre (7 ans minimum)

- Rapport complet d'intervention
- Photos / vidéos
- Listes sinistrés (confidentiel)
- Factures / reçus
- Rapports externes
- Messages publics diffusés
- Débriefings et comptes rendus

## 23.3 Accès et sécurité

Document	Accès autorisé
Plan complet	CM-SC, Maire, Chefs de mission
Documents post-sinistre	OMSC, MSP, Assureurs, Avocats (si litiges)
Données sinistrés	Confidentialité selon LPRPDE



---

## PAGE D'ADOPTION



Résolution n°

2026-04-56

Date d'adoption

7 avril 2026

Date d'entrée en vigueur

7 avril 2026

Jean Vasseur, Maire

\_\_\_\_\_

Laurie Verreault, Directrice générale / Coordinatrice municipale de SC

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



---

# Abonnez-vous aux alertes de la municipalité

Site internet : <https://www.paroisse-saint-sebastien.ca/>



## FICHE 1 — INONDATION

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avant — Préparation**

- Préparez votre trousse d'urgence (eau, nourriture, médicaments pour 72 heures).
- Élaborez un plan familial d'urgence et désignez un point de rassemblement.
- Inscrivez-vous aux alertes citoyennes de votre municipalité.
- Informez-vous sur les zones inondables de votre secteur auprès de la municipalité.
- Vérifiez votre couverture d'assurance habitation (inondation, refoulement d'égouts).
- Gardez vos documents importants dans un endroit étanche ou en lieu sûr.

#### **Pendant — Consignes de sécurité**

- Ne marchez et ne conduisez jamais dans une eau en mouvement, même peu profonde.
- Évitez les sous-sols, caves et stationnements souterrains inondés.
- Débranchez les appareils électriques et coupez l'électricité si vous devez évacuer.
- Si un avis d'évacuation est émis, quittez immédiatement votre domicile.
- Prenez votre trousse d'urgence, vos médicaments et vos animaux.
- Suivez les routes d'évacuation indiquées par les autorités. N'empruntez pas de routes barrées.

#### **Après — Retour et rétablissement**

- Ne réintégrez votre domicile que lorsque les autorités le permettent.
- Documentez les dommages (photos, vidéos) avant de nettoyer.
- Communiquez avec votre assureur dès que possible.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant d'avoir reçu l'avis de la municipalité.
- Évitez tout contact avec les eaux de crue (contamination éventuelle).
- Jetez les aliments qui ont été en contact avec l'eau d'inondation.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 2 — CONDITIONS HIVERNALES EXTRÊMES

Comprend : tempête de neige, pluie verglassante, grands froids, engelures.

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avant — Préparation**

- Gardez votre véhicule réservoir de carburant au moins à demi plein en hiver.
- Ayez une trousse d'urgence dans votre voiture (couverture, collations, lampe, pelle, chaînes).
- Vérifiez l'état de vos générateurs portables, piles, bougies et lampes de poche.
- Assurez-vous que votre maison est bien isolée et que le chauffage fonctionne.

#### **Pendant une tempête de neige ou verglas**

- Restez à l'intérieur autant que possible.
- Évitez de conduire sauf en cas d'urgence absolue.
- Ne vous déplacez pas à pied par mauvais temps : risque d'hypothermie.
- En cas de panne de courant, utilisez le chauffage d'appoint en sécurité (évitiez le monoxyde de carbone : jamais de générateur à l'intérieur).
- Consultez les avertissements météo d'Environnement Canada.

#### **Grands froids — Signes d'alarme**

- Engelure : peau dure, blanche ou grisâtre, engourdissement. Cherchez un endroit chaud, ne frottez pas la peau.
- Hypothermie : tremblements violents, confusion, somnolence. Appelez le 9-1-1.
- Les personnes âgées, les enfants et les sans-abri sont les plus vulnérables.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 3 — CHALEUR EXTRÊME

Définie généralement par plus de 31-33 °C le jour et 16-20 °C la nuit pendant 3 jours consécutifs.

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avant — Préparation**

- Consultez les prévisions météo et les alertes d'Environnement Canada.
- Identifiez un endroit frais où vous réfugier (centre communautaire, bibliothèque, centre commercial).
- Assurez-vous d'avoir accès à suffisamment d'eau potable.

#### **Pendant — Consignes**

- Buvez beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif. Évitez l'alcool et la caféine.
- Restez à l'intérieur dans un endroit frais ou climatise pendant au moins 2 heures par jour.
- Portez des vêtements légers, amples et de couleur pâle.
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal seul dans un véhicule stationné.
- Vérifiez régulièrement l'état des personnes âgées, malades ou vivant seules.
- Évitez les activités physiques intenses entre 11 h et 18 h.

#### **Signes du coup de chaleur — Urgence médicale**

- Température corporelle élevée (+ de 40 °C), peau rouge et sèche, confusion, perte de conscience.
- Appelez le 9-1-1 immédiatement. Refroidissez la personne (eau fraîche, linge mouillé).
- Info-Santé : 8-1-1 pour conseils non urgents.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 4 — PANNE DE COURANT

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avant — Préparation**

- Gardez des piles, lampes de poche, bougies et allumettes en réserve.
- Ayez une radio à piles pour recevoir les informations d'urgence.
- Conservez de l'eau potable (min. 4 litres par personne par jour).
- Notez les numéros d'urgence : Hydro-Québec 1-800-790-2424, 9-1-1.

#### **Pendant — Consignes**

- Débranchez les appareils sensibles (ordinateurs, téléviseurs) pour éviter les surcharges au retour du courant.
- Gardez les réfrigérateurs et congélateurs fermés autant que possible (4 h pour le frigo, 48 h pour le congélateur si plein).
- N'utilisez jamais un générateur, BBQ ou réchaud au propane à l'intérieur (risque mortel de monoxyde de carbone).
- En hiver : protégez les tuyaux contre le gel et habillez-vous chaudement.
- En été : méfiez-vous de la chaleur accumulant dans votre domicile.

#### **Après — Retour du courant**

- Vérifiez vos aliments : jetez tout aliment douteux (odeur, couleur, texture anormale).
- Rebranchez vos appareils progressivement.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 5 — INCENDIE À LA MAISON

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Prévention**

- Installez des détecteurs de fumée à chaque étage et testez-les mensuellement.
- Installez un détecteur de monoxyde de carbone près des chambres.
- Ne laissez jamais de bougie allumée sans surveillance.
- Nettoyez régulièrement le filtre de votre sèche-linge.
- Gardez un extincteur dans la cuisine et vérifiez-le annuellement.

#### **En cas d'incendie — SORTEZ IMMÉDIATEMENT**

- Donnez l'alarme en criant "AU FEU!" et déclenchez l'alarme incendie si disponible.
- Appelez le 9-1-1 dès que vous êtes en sécurité à l'extérieur.
- Avant d'ouvrir une porte : tâpez-la avec le dos de la main. Si elle est chaude, n'ouvrez pas.
- Déplacez-vous en rampant sous la fumée (l'air est plus frais près du sol).
- Ne retournez JAMAIS dans un bâtiment en feu.
- Rejoignez le point de rassemblement prédéfini avec votre famille.

#### **Plan familial d'évacuation**

- Prévoyez deux sorties de chaque pièce.
- Pratiquez l'évacuation avec tous les membres du ménage.
- Désignez un point de rassemblement à l'extérieur.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 6 — ACCIDENT — MATIÈRES DANGEREUSES

Transport (camion-citerne, train) ou installation industrielle impliqué.

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Confinement (mise à l'abri) — si ordonné par les autorités**

- Entrez immédiatement dans le bâtiment le plus proche et fermez portes et fenêtres.
- Arrêtez les systèmes de ventilation, climatisation et échangeur d'air.
- Calfeutrez les ouvertures avec des serviettes mouillées ou du ruban adhésif.
- Éloignez-vous des fenêtres.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : ils y sont pris en charge.
- Restez à l'abri jusqu'à l'avis officiel de levation du confinement.

#### **Évacuation — si ordonnée par les autorités**

- Gardez votre calme et quittez rapidement sans récupérer d'objets personnels.
- Fermez fenêtres et portes en partant.
- Suivez les routes d'évacuation indiquées.

#### **En tout temps**

- Éloignez-vous du lieu de l'accident.
- En cas de contact avec le produit : avisez immédiatement les services d'urgence.
- Ne fumez pas et n'allumez pas de flamme à proximité.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 7 — TORNADE

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avant — Préparation**

- Identifiez un endroit sûr dans votre maison : sous-sol ou pièce sans fenêtre au rez-de-chaussée.
- Connaissez la différence entre veille de tornade (conditions favorables) et alerte de tornade (tornade en vue).

#### **Pendant une alerte de tornade**

- Mettez-vous immédiatement à l'abri dans un bâtiment solide.
- Réfugiez-vous au sous-sol ou dans une pièce intérieure sans fenêtre.
- Protégez votre tête et votre cou avec vos bras.
- Maison mobile : évacuez et réfugiez-vous dans un bâtiment solide à proximité.
- En extérieur sans abri : couchez-vous à plat dans un fossé, face contre terre, tête protégée.
- Ne restez pas dans votre véhicule. Ne cherchez pas à devancer une tornade en voiture.

#### **Après**

- Faites attention aux débris et fils électriques tombés.
- Signalez les blessures et les dommages à votre municipalité.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 8 — TREMBLEMENT DE TERRE (SÉISME)

Au Québec, des zones sismiques existent, notamment dans Charlevoix-Kamouraska, la région de la vallée de l'Outaouais, et la région de Québec–Charlevoix.

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

### **Pendant le séisme — BAISSÉZ-VOUS — COUVREZ-VOUS — ACCROCHEZ-VOUS**

- BAISSÉZ-VOUS sur les mains et les genoux.
- COUVREZ-VOUS la tête et le cou (sous un bureau solide ou contre un mur intérieur).
- ACCROCHEZ-VOUS et restez en place jusqu'à l'arrêt des secousses.
- `Lit : tenez un oreiller sur votre tête et restez couché.
- Ne vous précipitez pas vers les sorties durant les secousses.
- Ne vous réfugiez pas sous le cadre de porte (mythe dangereux).

### **Après le séisme**

- Attendez-vous à des répliques. Restez vigilant.
- Vérifiez votre domicile pour les dommages structuraux, fuites de gaz, coupures d'eau.
- En cas d'odeur de gaz : quittez immédiatement et appelez le 9-1-1.
- N'utilisez pas les ascenseurs.
- Évitez les bâtiments endommagés.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 9 — GLISSEMENT DE TERRAIN

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Signes avant-coureurs**

- Fissures ou craquelures dans le sol, les murs, les fondations.
- Inclinaison soudaine des arbres, des poteaux, des clôtures.
- Affaissement ou renforcement du terrain.
- Bruits inhabituels (craquements, grondements) venant du sol.
- Source ou écoulement d'eau inhabituel sur une pente.

#### **Que faire**

- Si vous observez ces signes : alertez immédiatement votre municipalité et quittez la zone.
- En cas de glissement en cours : évacuez rapidement à l'écart (latéralement) du mouvement.
- N'essayez pas de traverser une zone touchée par un glissement.
- Signalez le glissement aux autorités (municipalité, urgence).

#### **Après**

- N'entrez pas dans la zone avant que les autorités l'aient déclarée sécuritaire.
- Signalez tout nouveau mouvement de terrain.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 10 — FEU DE FORÊT

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avant — Préparation**

- Informez-vous sur les index de danger d'incendie de forêt (SOPFEU : [sopfeu.qc.ca](http://sopfeu.qc.ca)).
- Respectez les interdictions de feux à ciel ouvert en période de sécheresse.
- Dégagez un périmètre de sécurité autour de votre résidence (débroussaillage).
- Préparez votre trousse d'urgence et soyez prêt à évacuer rapidement.

#### **Pendant — Évacuation**

- Si les autorités ordonnent l'évacuation : quittez immédiatement et sans hésiter.
- Prenez vos médicaments, documents importants, animaux.
- Fermez toutes les fenêtres et portes (mais ne les verrouillez pas).
- Signalez votre destination à la municipalité ou sur le registre des sinistrés.
- Suivez uniquement les routes indiquées par les autorités.

#### **Qualité de l'air — Fumée**

- En période de fumée intense : restez à l'intérieur, fermez fenêtres et systèmes de ventilation.
- Personnes vulnérables (asthme, MPOC, maladies cardiaques) : soyez particulièrement vigilants.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 11 — ORAGE ET Foudre

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Pendant un orage**

- Réfugiez-vous à l'intérieur d'un bâtiment ou d'un véhicule fermé (pas un abri ouvert).
- Évitez de téléphoner avec un téléphone fixe ou d'utiliser des appareils électriques branchés.
- Éloignez-vous des fenêtres, des murs extérieurs et des objets métalliques.
- Si vous êtes à l'extérieur : évitez les endroits élevés, arbres isolés, bords de lacs et zones ouvertes.
- Comptez les secondes entre l'éclair et le tonnerre : si moins de 30 secondes, mettez-vous immédiatement à l'abri.
- La règle des 30 minutes : attendez 30 minutes après le dernier coup de tonnerre avant de ressortir.

#### **En cas de foudre sur une personne**

- La victime d'une foudre ne présente aucun danger électrique. Appelez le 9-1-1.
- Pratiquez la RCR si nécessaire et si vous êtes formé.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 12 — VENTS VIOLENTS — OURAGAN — TEMPÊTE POST-TROPICALE

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avant — Préparation**

- Entrez ou fixez solidement tout objet pouvant être emporté par le vent (meubles de patio, jouets, poubelles).
- Téléphonnez à vos proches vulnérables pour vérifier leur situation.
- Faites la liste de vos biens de valeur à l'extérieur.

#### **Pendant**

- Restez à l'intérieur, éloigné des fenêtres.
- Ne sortez pas pendant l'œil de la tempête (ouragan) : les vents peuvent reprendre soudainement.
- Évitez de conduire lors de vents violents ou de pluies intenses.
- Si vous êtes dehors : cherchez un abri solide; attention aux débris volants.

#### **Après**

- Faites attention aux fils électriques tombés : considérez-les toujours sous tension.
- Accédez à votre propriété avec prudence (arbres déracinés, structures endommagées).

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 13 — ONDE DE TEMPÊTE — DÉFERLEMENT DE VAGUES

Phénomène surtout lié aux vents forts sur les plans d'eau (lac, rivière, fleuve) causant la montée des eaux.

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avant**

- Informez-vous si votre résidence est en zone à risque d'onde de tempête.
- Suivez les bulletins météo et les avertissements d'Environnement Canada.

#### **Pendant**

- Évitez les rives, quais et zones basses en bord de l'eau.
- Si un avis d'évacuation est émis, quittez immédiatement.
- Ne naviguez pas lors d'avertissements de vents forts ou de tempête.

#### **Après**

- Ne revenez pas près de l'eau avant que les autorités l'aient déclaré sécuritaire.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 14 — CONTAMINATION OU PÉNURIE D'EAU POTABLE

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avis d'ébullition — Consignes**

- Faites bouillir l'eau pendant au moins une minute avant de la boire, cuire des aliments ou faire des glaçons.
- N'utilisez pas l'eau du robinet pour laver les fruits et légumes crus, ni pour vous brosser les dents.
- L'eau bouillante est sécuritaire pour la cuisine, la vaisselle (après refroidissement) et l'hygiène personnelle.

#### **Avis de ne pas utiliser l'eau — Contamination chimique**

- N'utilisez pas l'eau du robinet du tout. L'ébullition ne rend pas l'eau chimiquement contaminée potable.
- Utilisez uniquement de l'eau embouteillée certifiée.
- Contactez votre municipalité pour connaître les points de distribution d'eau potable.

#### **Levée de l'avis**

- Laissez couler l'eau froide pendant 5 minutes avant de l'utiliser à nouveau.
- Purgez vos appareils de cuisine (cafetière, machine à glaçons, etc.).

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 15 — RUPTURE DE BARRAGE

La rupture d'un barrage peut libérer d'immenses quantités d'eau en très peu de temps.

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Avant — Préparation**

- Sachez si vous habitez en aval d'un barrage. Renseignez-vous auprès de votre municipalité.
- Connaissez les voies d'évacuation vers des zones élevées.

#### **En cas de rupture ou d'alerte**

- Montez immédiatement vers les points les plus élevés disponibles.
- N'attendez PAS pour évacuer. Chaque seconde compte.
- Évitez les ponts et passages à gué. La montée des eaux peut être extrêmement rapide.
- Suivez les consignes d'évacuation de votre municipalité.

#### **Après**

- Attendez l'autorisation des autorités avant de retourner dans la zone.
- Méfiez-vous des eaux stagnantes et contaminées.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 16 — INCIDENT RADIOLOGIQUE OU NUCLÉAIRE

Incident impliquant une substance radioactive (installation nucléaire, transport, source orpheline).

### **⚠ EN CAS D'URGENCE — COMPOSEZ LE 9-1-1**

Suivez les consignes des autorités. Abonnez-vous aux alertes de votre municipalité.

#### **Confinement — si ordonné**

- Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche et fermez portes et fenêtres.
- Arrêtez ventilation, climatisation et échangeur d'air.
- Restez au niveau le plus bas du bâtiment (les sous-sols protègent mieux).
- Ne sortez pas avant l'autorisation officielle.

#### **Évacuation — si ordonnée**

- Suivez les instructions des autorités. Ne choisissez pas votre propre route.
- Si vous pensez avoir été exposé : signalez-le aux autorités et suivez leurs instructions de décontamination.

#### **Iodure de potassium (KI)**

- Prenez l'iodure de potassium SEULEMENT si les autorités vous y invitent.
- Cela protège la thyroïde en cas de libération d'iode radioactif. Ne le prenez pas préventivement sans instruction.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 17 — URGENCE À L'ÉTRANGER

### Préparation avant le voyage

- Inscrivez-vous au service Registraire des Canadiens à l'étranger ([voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca)).
- Souscrivez une assurance voyage complète.
- Conservez des photocopies de vos documents (passeport, assurance) séparément de vos originaux.
- Notez les coordonnées de l'ambassade ou consulat canadien à destination.

### Pendant une urgence à l'étranger

- Communiquez avec l'ambassade ou le consulat du Canada.
- Contactez votre assureur voyage.
- Informez vos proches au Canada de votre situation.
- Suivez les instructions des autorités locales.
- Urgences à l'étranger — Affaires mondiales Canada : 1-800-387-3124 (sans frais du Canada et des États-Unis) ou +1-613-996-8885 (collect).

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026



---

## FICHE 18 — TROUSSE D'URGENCE ET PLAN FAMILIAL D'URGENCE

Chaque ménage devrait être autonome pendant au moins 72 heures (3 jours) en cas de sinistre.

### Contenu de la trousse d'urgence pour la maison

- Eau : 4 litres par personne par jour (min. 12 litres par personne pour 3 jours).
- Nourriture non périssable pour 72 heures (conserves, barres granola, etc.).
- Ouvre-boîte manuel.
- Lampe de poche et piles de rechange.
- Radio à piles ou mécanique.
- Trousse de premiers soins.
- Médicaments et ordonnances pour au moins 7 jours.
- Copies des documents importants (identité, assurances, contacts d'urgence).
- Argent comptant en petites coupures.
- Vêtements chauds et couvertures de secours.
- Chargeur portable pour téléphone cellulaire.
- Articles spéciaux selon les besoins (bébé, personnes âgées, animaux).

### Plan familial d'urgence — À établir en famille

- Définissez un point de rassemblement près de la maison et un autre à distance.
- Désignez un contact hors région que chaque membre de la famille peut appeler.
- Assurez-vous que tous savent comment appeler le 9-1-1.
- Discutez des procédures d'évacuation pour chaque aléa possible.
- Tenez votre plan à jour annuellement.

Source : MSP – [quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence) – Dernière mise à jour 2025-2026